

Évolution de l'inflation par classe de revenu

1. Introduction

Dans le contexte des récentes fortes variations des prix des matières premières et de leurs impacts sur les prix alimentaires et énergétiques, il est opportun de s'interroger sur la représentativité des indices de prix. En effet, aussi bien l'indice des prix à la consommation que l'indice-santé, sur lequel est basée l'indexation automatique des salaires, sont calculés à partir d'un panier de consommation moyen, censé représenter le comportement de consommation du ménage belge moyen, tel qu'il ressort de l'enquête sur le budget des ménages. Il s'en suit qu'aucun ménage individuel ne possède une structure de consommation exactement identique à celle reflétée par l'indice de prix. Si un ménage adopte un comportement de consommation significativement différent de la moyenne, il connaîtra une perte ou un gain de pouvoir d'achat, par rapport à la moyenne des ménages, en fonction des biens et services qu'il consomme avec plus ou moins d'intensité et de l'évolution de leurs prix.

En conséquence, l'indexation des salaires et des prestations sociales basée sur l'évolution de l'indice-santé ne garantit le maintien du pouvoir d'achat (pour les biens contenus dans l'indice-santé) qu'en moyenne pour l'ensemble des ménages, mais pas individuellement pour chaque ménage. Plus spécifiquement, on constate que les ménages appartenant aux classes des plus faibles revenus se caractérisent par une structure de consommation où les dépenses d'alimentation, de logement (y compris le chauffage, l'eau et l'électricité) et de santé représentent une part plus importante¹. Si les prix de ces biens et services augmentent fortement, l'impact sur l'indice-santé sera moindre que sur l'évolution réelle des coûts pour ces ménages et ils subiront une perte de pouvoir d'achat, malgré l'indexation.

Or, les conséquences d'une telle diminution du revenu réel pour les moins favorisés peuvent être lourdes. En effet, leur capacité à absorber un tel choc est très limitée, vu leurs faibles revenus, comparés à leurs dépenses essentielles, telles l'alimentation ou le chauffage. Dans ce cadre, toute modification apportée à l'indexation, qui consisterait par exemple à exclure de l'indice de référence des produits énergétiques (en plus des carburants déjà exclus) et/ou certains produits alimentaires, les pénaliserait encore davantage en cas de hausse des prix des matières premières, accroissant leur précarité.

2. Données disponibles et méthodologie

Il n'existe aucun indicateur officiel concernant l'inflation spécifique aux différentes classes de consommateurs en Belgique. Cependant, les enquêtes sur le budget des ménages (EBM), à la base de l'indice national et de l'indice-santé, permettent de distinguer les consommateurs selon leur classe

¹ Pour les ménages aux plus hauts revenus, ce sont les dépenses en habillement, transport et loisir qui pèsent davantage.

de revenus. Sur base d'un échantillon de ménages², la population est ainsi divisée en dix groupes d'un même nombre de ménages, du premier décile au dixième décile, en fonction de leurs revenus réels disponibles (sont exclus les revenus fictifs tels les avantages en nature et les revenus du logement occupé par le propriétaire), en ce compris les allocations sociales et les transferts en provenance de l'État. Ainsi, pour chaque classe de revenu, le détail des dépenses moyennes annuelles par ménage est dès lors disponible.

Il est toutefois important de souligner que les données de l'enquête sur le budget des ménages ventilées par classes de revenus sont loin d'être d'aussi bonne qualité que les données pour l'ensemble des ménages. En effet, d'une part, la taille de l'échantillon par classe de revenu est réduite, ce qui nuit à la fiabilité des données, particulièrement dans un contexte où beaucoup de ménages ont tendance à "sous déclarer" leurs revenus et "sur déclarer" leurs dépenses. D'autre part, aucune correction n'est réalisée pour tenir compte de la taille et composition des ménages, alors que ces aspects ont un impact déterminant sur les décisions de dépense du ménage³. Enfin, les revenus dont tient compte l'EBM ne représentent qu'une part des moyens dont disposent les ménages puisqu'ils n'incluent pas les transferts privés entre ménages, en ce compris les héritages et les dons.

En gardant à l'esprit la fiabilité limitée des données par classe de revenu, il est donc possible de calculer un indice des prix à la consommation pour chaque décile. En guise d'approximation, les séries ont été calculées en adaptant les pondérations de l'indice national aux différences observées dans l'enquête du budget des ménages entre l'ensemble des ménages d'une part, et chacune des différentes classes de ménages d'autre part. L'enquête du budget des ménages de 2004 a été choisie, étant donné qu'il s'agit de l'année de base actuelle de l'indice national. Le calcul a été réalisé à un niveau assez détaillé (pour 115 produits ou groupes de produits), mais étant donné qu'il n'existe pas de relevé de prix spécifique à chaque classe de ménages, il a été nécessaire de travailler avec l'hypothèse que les différentes classes sont précisément confrontées à la même évolution des prix pour chaque produit individuel. Il s'agit d'une hypothèse relativement contraignante, étant donné que pour certains types de dépenses, il y a de fortes présomptions que l'évolution des prix à laquelle font face, par exemple, les ménages les plus défavorisés, diffère de celle observée en moyenne. Cela peut résulter par exemple de l'achat de produits "blancs", dont les prix réagissent en règle générale plus fortement aux fluctuations des cours des matières premières.

3. Observations sur l'inflation par classe de revenus

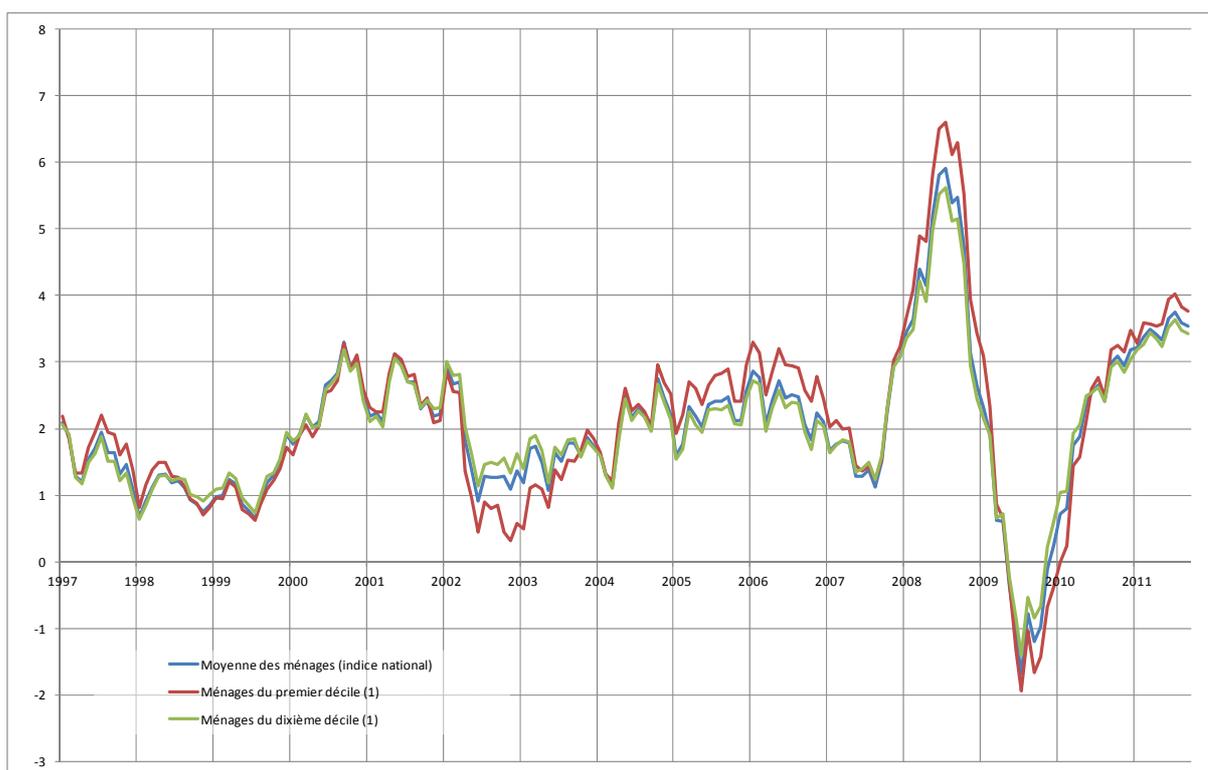
Sur base de l'enquête du budget des ménages de 2004, on constate que les ménages les moins aisés ont, lors des pics d'inflation de ces dernières années, connu une hausse des prix des biens consommés plus élevée que pour la moyenne des ménages (dont l'évolution des coûts est reflétée par l'indice national) et encore davantage par rapport aux ménages disposant des plus hauts revenus. En effet, au sommet de la mi-2008, l'inflation pour le premier décile des ménages a atteint 6,6 %, alors que l'indice national frôlait 6%, mais que les ménages les plus aisés ne voyaient leurs prix à la consommation augmenter en moyenne que de 5,6 %. En 2009 par contre, l'inflation était supérieure pour les hauts revenus, notamment lorsque les prix ont recommencé à augmenter. Depuis la mi-2010, l'évolution des prix est à nouveau plus rapide pour les bas revenus, même si cela reste dans une moindre mesure qu'en 2008.

Graphique 1: Taux d'inflation

² Pour l'enquête sur le budget des ménages de 2004, année de base actuelle de l'indice national, l'échantillon portait sur 3 785 ménages pour l'ensemble de la Belgique.

³ Le SPF économie est actuellement entrain de modifier sa méthodologie pour l'enquête sur le budget des ménages, si bien qu'à l'avenir, une correction sera effectuée pour chaque ménage, en fonction de sa composition. Un coefficient de 1 sera attribué au premier adulte, de 0,5 aux autres personnes de plus de 13 ans et de 0,3 aux enfants de 13 ans ou moins (échelle modifiée de l'OCDE), de sorte que lorsque le revenu est divisé par la somme de ces coefficients, le ménage est composé d'un "équivalent adulte".

(pourcentages de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente)



¹ Sur base de l'enquête sur le budget des ménages de 2004

Ce différentiel entre les taux d'inflation selon la classe de revenu s'explique par le poids plus élevé de l'alimentation et de l'énergie dans le budget des ménages les moins favorisés, sachant que ce sont ces deux catégories de produits qui ont connu les variations de prix les plus prononcées ces dernières années. Selon l'enquête sur le budget des ménages de 2004, les produits alimentaires représentent 21,8 % des dépenses du premier décile des ménages, contre 19,2 % pour le dixième décile, et ces proportions s'élèvent respectivement à 11,2 et 8,9 % pour l'énergie.

Tableau 1: Poids des différentes catégories de produits dans l'indice des prix
(poids total = 100)

	Indice national	Sur base de l'enquête du budget des ménages 2004	
		Décile 1	Décile 10
Produits énergétiques	9,6	11,2	8,9
Carburants	3,8	2,7	3,9
Mazout ¹	1,1	1,7	0,9
Gaz	1,9	2,9	1,6
Électricité	2,8	3,9	2,5
Produits alimentaires	20,3	21,8	19,2
Biens industriels non énergétiques	33,6	23,3	34,0
Services	36,5	43,8	37,9

¹ Le terme "mazout" réfère à l'ensemble des combustibles liquides et solides et inclut donc le charbon

Au sein de la composante énergie, on observe que les carburants ont un poids plus élevé chez les hauts revenus, alors que c'est l'inverse pour les trois autres catégories de produits énergétiques. On constate également que les services occupent une place plus importante pour les ménages à bas revenus, ce qui s'explique par le poids des loyers réels payés par les locataires, qui s'élève à 18,4 % pour les ménages du premier décile, contre à peine 2,1 % pour ceux du dixième décile.

Si l'on examine l'inflation cumulée par classe de revenus, on constate que l'évolution des prix à la consommation a quasiment été identique pour les bas et hauts revenus entre 1999 et 2006. Par contre, les ménages les moins aisés ont connu une hausse de leurs coûts sensiblement plus élevée que celle rencontrée par les plus favorisés durant la période 2007-2011. Ainsi, dans le contexte des deux flambées des prix des matières premières de 2007-2008 et 2010-2011, les ménages du premier décile ont vu les prix des biens qu'ils consomment augmenter en tout de 13,1%, contre 12,2 % pour le dixième décile, et alors que l'indice national progressait lui de 12,1 %.

Tableau 2: Taux d'inflation cumulé
(en pourcentages)

	1999-2006	2007-2011 ¹	1999-2011 ¹
Ménages du premier décile ²	17,8	13,1	33,2
Ménages du dixième décile ²	17,6	12,2	32,0
Moyenne des ménages (indice national)	17,2	12,1	31,4
Indice-santé	15,3	11,4	28,5

¹ Neuf premiers mois de 2011

² Sur base de l'enquête sur le budget des ménages de 2004

Sur l'ensemble de la période, les ménages du premier décile ont subi une perte de pouvoir d'achat de 4,7 points de pourcentage, dans le sens où leurs revenus ont théoriquement été augmentés au rythme de l'indice-santé, à savoir 28,5 %, alors que leurs coûts ont crû de 33,2 %. Une partie de cette perte provient de la part plus importante des produits énergétiques et alimentaires dans leur panier de consommation, sachant que ce sont ces types de produits qui ont connu les plus fortes hausses ces dernières années. Cet effet est reflété par la différence entre l'inflation qu'a connue le premier décile et l'inflation mesurée par l'indice national (31,4 %); il s'élève à 1,8 point de pourcentage. L'autre partie

résulte de la composition de l'indice de référence pour l'indexation, à savoir l'indice-santé, qui exclut notamment les carburants. Elle est mesurée par l'écart entre l'inflation totale et l'inflation selon l'indice-santé, soit 2,9 points de pourcentage.

3. Conclusion

L'évolution de l'inflation n'est pas homogène parmi les ménages en Belgique. En effet, le poids des produits énergétiques et alimentaires, qui ont connu récemment les plus fortes fluctuations de prix, est plus important dans les ménages à bas revenus, alors que les ménages les plus aisés consacrent proportionnellement une part moindre de leurs revenus à ces catégories. En conséquence, lorsque le prix de ces produits augmente fortement, les ménages aux revenus modestes subissent une perte de pouvoir d'achat plus conséquente. Cet effet est difficile à illustrer, étant donné le manque de données fiables sur les dépenses par classe de revenu. Toutefois, les taux d'inflation par classe de revenus, calculés à partir de l'enquête sur le budget des ménages, suggèrent un écart relativement limité, ces dernières années, entre l'évolution des prix pour les bas et hauts revenus, malgré les deux récentes flambées des prix des matières premières.

Il est important de souligner qu'une diminution du revenu réel, même contenue, peut avoir des conséquences très lourdes pour les ménages les plus défavorisés. En effet, bien que les données de l'enquête sur le budget des ménages doivent être considérées avec précaution, elles suggèrent, comme cela est attendu, qu'un ménage du premier décile dispose à peine des revenus suffisants pour couvrir ses dépenses, ne lui permettant quasiment aucune épargne et l'obligeant même parfois à s'endetter pour des dépenses de consommation, sachant que parmi celles-ci, les dépenses de type loisirs, qui pourraient en premier lieu être sacrifiées en cas de baisse du pouvoir d'achat, n'occupent qu'une place marginale.

S'il était décidé de modifier l'indice de référence de l'indexation, en excluant, au choix, le mazout de chauffage, le gaz, l'électricité et/ou les produits alimentaires, cela engendrerait, en cas de hausse des prix énergétiques et/ou alimentaires, une perte de pouvoir d'achat accrue pour l'ensemble des ménages. En effet, on a observé ces dernières années, lors des deux récents pics d'inflation, que chacune de ces catégories de produits a contribué significativement à la hausse des prix. Cet effet sur le pouvoir d'achat serait sans doute légèrement plus prononcé pour les ménages aux plus bas revenus, vu la composition de leur panier de consommation, mais surtout, ce sont ces mêmes ménages qui en souffriraient le plus, étant donné leur faible capacité d'absorption d'une baisse de leur revenu réel. D'autres modifications au système d'indexation, comme par exemple l'introduction d'une indexation sur base de l'inflation tendancielle, pourrait avoir des conséquences similaires en cas de chocs sur les prix des produits énergétiques et/ou alimentaires.

De telles modifications de l'indexation devraient donc être accompagnées d'une politique sociale visant à atténuer cet effet néfaste pour les ménages à bas revenus. Afin de mesurer l'ampleur exacte de ce phénomène qui affecterait les plus démunis et mener ainsi une politique sociale efficace, la mesure de l'inflation par classe de revenu devrait pouvoir être réalisée avec plus de précision, nécessitant des données statistiques (ventilées par classe de revenu) de haute qualité, qui n'existent pas actuellement.